


COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 20/03/2019
Reçu en préfecture le 20/03/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20190312-2019_29B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 mars 2019

N° 2019-29B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-neuf, le 12 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri

Titulaires absents (3) : DUBARRY Jean-Bertrand, MOUNIQ Jean, G ROTGE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition d'Alain MARSALLE auprès de la Société d'Economie Mixte Immobilière de Peyragudes (SEMIP) à hauteur de 4 heures par mois à compter du 1^{er} mars 2019.

Monsieur le Président invite les membres du bureau communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présentes, le bureau communautaire :

- Approuve la proposition de Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération dont la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

OBJET : Mise à disposition d'un agent administratif auprès de la SEMIP

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Segura
65240 ARREAU